

Communiqué de presse du 4 septembre 2017

60 euros pour un cancer ? Nouveaux tarifs médicaux, même logique insensée et inadaptée

Des tarifs majorés de consultations dites « complexes » en médecine générale sont applicables depuis le 1^{er} novembre 2017. Le Syndicat de la Médecine Générale (SMG) dénonce le paiement à l'acte réducteur qui ne correspond pas à notre pratique toujours complexe.

Les syndicats des médecins représentatifs sont unanimes pour saluer cette majoration tarifaire. Il s'agirait d'un progrès vers la reconnaissance économique de notre métier et sa complexité. Des consultations jugées complexes et plus longues pourront être payées plus chères aux médecins.

Pour les malades, il faudra payer davantage, directement ou via les cotisations sur les salaires et les complémentaires santé. Le coût pour l'Assurance maladie est à 37 millions d'euros. Pour les médecins, il sera bien difficile de s'y retrouver. Car qui peut dire ce qu'est une consultation complexe ou une consultation simple ? Peut-on fragmenter la démarche diagnostique, l'annonce, la prise en charge, le soutien, l'accompagnement ?

Il nous apparaît que cette décision technocratique va à l'encontre de notre pratique globale de médecine de la personne. Elle nie le cheminement et l'histoire d'une relation de soin en la réduisant à une série d'actes techniques : acte de diagnostic, acte d'annonce, d'acte de traitement, acte de soutien empathique, etc.

Le paiement à l'acte en médecine générale reste largement déconnecté de notre pratique complexe. Le SMG revendique donc la sortie du paiement à l'acte, la suppression de la rémunération aux résultats ou à la performance, dite sur « objectifs de santé publique » (ROSP) et des modalités de rémunérations innovantes et plus adaptées au métier : capitation, salariat et forfaits. Globalement, nous demandons toujours un débat démocratique sur le niveau de revenu des soignants, médecins ou non.

Contacts

Patrick Dubreil : 06 32 70 92 37

Guillaume Getz : 06 22 61 35 12